

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2018

Etaient présents : MM. et Mmes BOSSART S, QUEVA A, ROGEZ S, GRUCHALA D, MOYAERT D, TARTAR M, DELCROIX D, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G, BLONDIAU JM, VAN STAEN R, DAMBRAIN C, GOUDSMETT G, WALLEZ A, FABRYCZNY I, BOULET JL, ABRIKOSSOFF M, BLAIRY D, VROMAINE R, PLESSIET A.

Etaient absents (excusés): M. et Mme POTEAU FLOTAT N, AMAND N, BAINAS F, BOCQUET M (proc. à BLAIRY D), TOURNEMINE I.

Désignation des secrétaires : Mme Aurélie WALLEZ et M. Christophe DAMBRAIN.

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2018 est adopté par 22 voix pour et une contre (M. BLAIRY D).

Informations

Services civiques : Mme Rogez explique que le service civique a été mis en place pour permettre à des jeunes de s'investir dans des missions d'intérêt général. La Commune a décidé de s'inscrire dans le dispositif en proposant à six jeunes d'agir autour de deux thématiques :

1/ La solidarité : Pour les personnes âgées : ramassage de verres, aide pour les achats, visites, initiation aux nouvelles technologies, visite à l'EPHAD... Une aide est également apportée à l'épicerie sociale, ainsi qu'aux différents temps forts de la vie communale.

2/ L'environnement : réalisation de stands en bois sur le développement durable et de bacs potagers, évaluation des repas au restaurant scolaire, interventions dans les écoles...

Mme Rogez ajoute que deux jeunes ont quitté le dispositif, suite à une proposition d'emploi. Elle se félicite des nombreux aspects positifs de cette mesure, même si, comme l'avait déjà souligné M. Vromaine, cela nécessite un suivi important par les services. A ce titre, elle remercie Mmes Duchilier et Derache et M. Bridoux pour l'accompagnement de ces six jeunes

Travaux de « l'interdite » : M. Goudsmett explique que les travaux de voirie et réseaux divers touchent à leur fin. Même si la météo a engendré un peu de retard, le chantier devrait être terminé pour le mois de janvier 2019.

Exposition sur le centenaire du 11 Novembre 1918 : M. Queva annonce que l'exposition a permis à plus de 900 visiteurs, dont 293 enfants de profiter du travail conjoint du cercle de généalogie de Billy-Berclau, de l'association « le carnet vert » et des services communaux. Il remercie chacun de ces acteurs.

Semaine commerciale « Halloween » : M. Queva rappelle que la Municipalité a fait du soutien aux commerçants locaux une priorité. A ce titre, elle a impulsé l'organisation d'une semaine commerciale à l'occasion d'halloween. Vingt et un commerces ont donné suite à la proposition de la Mairie. Des éléments décoratifs ont donc été fournis pour les vitrines et un jeu/concours et une après-midi pour les enfants ont été organisés. Plus de soixante enfants ont participé à cet événement, organisé par le service jeunesse de la commune. Au final, cette semaine commerciale a été une réussite. Dans le cadre des fêtes de fin d'année, une initiative similaire a été proposée, à laquelle l'ensemble des commerces ont adhéré.

SIZIAF : M. Boulet détaille l'ensemble des projets en cours et à venir sur le parc industriel. Les constructions en cours sont le site Prologis sur Douvrin qui accueillera plusieurs entreprises dans la logistique, un nouveau site pour Aquarese et sur Billy-Berclau un entrepôt pour Carrefour.

Sont en projet : le transfert du site DPD à côté de Earthminded et un bâtiment pour MDS alu à côté d'Allurol. L'entreprise Bils Deroo va également s'implanter dans l'ancien bâtiment 8 de la Française de Mécanique. M. Queva se réjouit de ces bonnes nouvelles, qui représentent des opportunités d'emploi pour les habitants de Billy-Berclau. Il annonce qu'une réflexion est en cours pour organiser avec Pôle emploi et l'organisme AFTRAL des sessions locales pour proposer des CACES 1, 3, 5, qui sont la plupart du temps demandés

pour les emplois dans la logistique.

Fibre optique : M. le Maire revient sur la réunion publique du 3 décembre organisée avec SFR, qui a réuni plus de 200 personnes. Les principales annonces sont : l'éligibilité de 500 foyers à la fibre optique dès la fin de l'année et le déploiement progressif sur l'ensemble du village d'ici juillet 2019. Il explique que les secteurs ont été définis en fonction de contraintes techniques. M. Queva souligne l'impact positif de l'action de Daniel Delcroix, qui a permis que Billy-Berclau soit la troisième ville de la communauté d'agglomération à bénéficier de la fibre optique, après Béthune et Bruay-la-Bussière.

Téléthon : M. Tartar revient sur l'organisation du téléthon, marquée par une plus grande implication des associations locales et un nombre supérieur de participants au Défithon. Une marche nocturne a également réuni plus de 320 marcheurs et une ballade cycliste une quinzaine de participants. Cette opération a permis de recueillir environ 2 300€ qui seront officiellement remis lors de la cérémonie de vœux. M. Queva remercie également les commerçants qui se sont impliqués dans cette action.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Un concernant la modification des statuts de la communauté d'agglomération et l'autre portant sur une convention avec la CAF. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

Institution et vie politique

1 - Compte-rendu des décisions

Rapporteur : Alain QUEVA

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

2 - Approbation du rapport annuel 2017 du délégataire du service d'eau potable (VEOLIA)

Rapporteur : Daniel DELCROIX

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport annuel 2017 présenté par le délégataire du service d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Jeunesse

3 - Colonie de neige du CAJ

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Dans le cadre du contrat "colonie" signé avec la CAF, il est proposé au Conseil Municipal d'organiser une colonie à la neige pour le CAJ du 9 au 16 février 2019 au chalet "La Joie de Vivre" à VALLOIRE (Savoie).

Le prix par jeune est de 630 € et comprend :

- les frais d'hébergement
- les cours de ski avec les remontées mécaniques

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'organisation de ce séjour et sur la participation financière des familles par enfant déclinée ci-dessous :

- pour un foyer non imposable : **155,00 €**
- pour un foyer imposable : **175,00 €**

Le règlement pourra s'effectuer en 2 versements, les tickets vacances de la CAF sont acceptés. La participation financière du séjour doit être soldée impérativement avant le séjour.

Adopté par 21 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A).

4 - Colonie de neige

Rapporteur : Séverine ROGEZ

La Municipalité reconduit la colonie d'hiver pour les enfants de la commune scolarisés en CM2. Le séjour est prévu du 16 au 24 février 2019 au chalet « DOMAINE de FRECHET » au REPOSOIR en Haute Savoie (départ le 16 février en soirée et retour le 24 février au matin).

L'association ADP Junior est le prestataire retenu suite au nouvel appel d'offres.

Le séjour par enfant est de 687 € en pension complète et comprend les activités suivantes:

- 5 séances de ski alpin de 2h encadrées par des moniteurs ESF avec passage des tests en fin de séjour et

remise des insignes.

- balade en traîneau à chiens
- découverte des nouveaux sports de glisses (Yooner, Runslide, snowskate...)
- une randonnée « raquettes des neiges »
- visite d'une ferme d'Abondance
- constructions d'igloos avec un intervenant technique

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'organisation de ce séjour et la participation financière par enfant selon le barème suivant

- pour un foyer non imposable : **114,00 €**
- impôts entre 1 et 183 € : **133,00 €**
- impôts de 184 € et plus : **152,00 €**

Le règlement peut être effectué en plusieurs versements, les tickets vacances de la CAF sont acceptés. La participation financière du séjour doit être soldée impérativement avant le séjour.

Adopté à l'unanimité.

5 - Classe verte

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Le Conseil Municipal est informé de la reconduction de la classe verte. Celle-ci est prévue du 28/03/2019 au 05/04/2019 dans le centre de LAUDINE à LA FOUILLADE (12). Elle concerne 54 élèves des classes de CM2 et/ou CM1-CM2 des écoles J. Poteau et J. Jaurès.

Le prix par enfant déterminé par Temps Libre Vacances est de 292 € pour les frais d'hébergement, 38.30 € pour les activités sur place, 6 400€ pour le transport et de 2 515 € pour les frais d'encadrement soit **495.39 €** par enfant

La participation demandée aux familles est de **143 €** ; les parents ont la possibilité d'effectuer le règlement en 2 ou 3 fois avant le départ. La participation financière du séjour doit être soldée impérativement avant le séjour.

Adopté par 21 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A).

6 - Ouverture des accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires 2018-2019 et recrutement de l'encadrement

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé l'ouverture des ALSH pendant les petites vacances scolaires 2018-2019 et avait arrêté le nombre d'animateurs à 13.

Or, au vu des effectifs accueillis grandissant, il est proposé d'augmenter le nombre de recrutement d'animateurs à 14 au maximum pour chaque période.

La direction reste la même à savoir : 2 agents diplômés du Service Jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

Fonction publique

7 - Création et suppression de poste

Rapporteur : Didier GRUCHALA

Il est proposé au Conseil Municipal à compter du 1^{er} décembre 2018 de :

- supprimer 1 poste d'Adjoint technique Principal 2ème classe à temps complet à compter du 1.01.2019
- créer

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet à compter du 1.12.2018
- 1 poste d'adjoint technique 24 h/semaine à compter du 4.12.2018 (réintégration suite à une disponibilité pour convenance personnelle)

Adopté à l'unanimité.

8 - Augmentation du temps de travail d'un agent

Rapporteur : Didier GRUCHALA

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 17 h 1/2 /semaine à 26 h/semaine à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

9 - Renforts

Rapporteur : Gilles GOUDSMETT

a) La loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier

d'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter à raison de 20 heures/semaine :

du 07 au 18 Janvier 2019	3 personnes
du 11 au 22 Février 2019	4 personnes
du 25 Mars au 05 Avril 2019	3 personnes
du 08 au 19 Avril 2019	5 personnes
du 22 Avril au 03 Mai 2019	5 personnes
du 27 Mai au 07 Juin 2019	5 personnes
du 24 Juin au 05 Juillet 2019	8 personnes
du 08 au 19 Juillet 2019	17 personnes
du 22 Juillet au 02 Août 2019	14 personnes
du 05 au 17 Août 2019	17 personnes
du 19 au 30 Août 2019	14 personnes
du 16 au 22 Septembre 2019	2 personnes
du 21 au 31 Octobre 2019	2 personnes
du 02 au 13 décembre 2019	2 personnes
du 09 au 20 décembre 2019	2 Personnes
du 16 au 27 décembre 2019	2 personnes
du 30 décembre 2019 au 11 Janvier 2020	2 personnes

b) Afin d'encadrer et accompagner les enfants sur les temps périscolaires, il est proposé de recruter des agents à raison de 40 heures réparties sur les périodes suivantes :

du 7 janvier au 31 janvier 2019	: 4 personnes
du 1er mars au 29 mars	: 4 personnes
du 1er avril au 30 avril	: 4 personnes
du 2 mai au 31 mai	: 4 personnes
du 3 juin au 28 juin	: 4 personnes

c) Il est également proposé de renforcer temporairement le service technique d'un poste d'adjoint administratif à temps complet du 14 au 31 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

Finances

10 - Attribution de subventions

Rapporteur : *Dorothee MOYAERT*

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Conseil National des villes et villages fleuris	225,00 €
- Contact Assist Cibiste d'Annay-sous-Lens (marché de NOEL)	148,00 €
- club de généalogie	1 500,00 €
- Lilidance	400,00€
- Team Origlia	3 800,00 €
- Créastyl	200,00 €
- OMCA	550,00 €

Adopté à l'unanimité pour l'ensemble des subventions sauf celle attribuée à l'OMCA pour laquelle Mmes WATERLOT M, ABRIKOSSOFF M, VAN STAEN R ne prennent pas part au vote.

11 - Admission en non valeur

Rapporteur : *Séverine ROGEZ*

Vu la demande d'admission en non- valeur du Trésorier Principal dressée sur le bordereau de situation des produits irrécouvrables, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les produits ci-dessous pour un montant total de **124,10 €**.

Cette dépense sera imputée à l'article 6541, fonction 01 du budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

12 - Garantie d'emprunt

Rapporteur : *Didier GRUCHALA*

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son accord à la garantie d'emprunt sollicitée par SIA HABITAT

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer le programme de constructions de 15 logements individuels rue J. Jaurès (*modèle de délibération joint*).

Adopté à l'unanimité.

13 - Virements de crédits

Rapporteur : Alain QUEVA

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
10226-01	Taxe d'aménagement	+ 1 500 €
2313-411-76	Création Local Colombophile	+ 60 000 €
2315-822-71	Aménagement Chemin DOURLENS /Prolongement rue G. Guynemer et abords rue du Général de Gaulle	- 61 500 €

- La Direction générale des Finances publiques verse le produit de la Taxe d'aménagement instituée en 2013 qu'elle recouvre auprès des dépositaires de permis de construire. Un administré a annulé son permis de construire ; la DGFIP demande de lui reverser le trop perçu d'un montant de **1 193.10 €**.

Cette dépense sera inscrite à l'article **10226** « Taxe d'aménagement » qui fera l'objet d'un virement de crédit.

- Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération 76 « création local colombophile »
Adopté à l'unanimité.

14 - Modalité d'acquittement de la carte de bus

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Les **collégiens** Billy-Berclausiens domiciliés à moins de 3 km de l'établissement doivent s'acquitter auprès de la commune du paiement d'une carte de bus (transporteur affrété par la commune) d'une **valeur de 10 € par famille**.

Une allocation communale d'un montant de **40 € est attribuée à tout élève** scolarisé à partir de la **6ème et jusque la terminale**. Pour bénéficier de cette allocation (sans effet rétroactif d'une année scolaire sur l'autre), un certificat de scolarité doit être déposé en Mairie durant le dernier trimestre de l'année scolaire (avril/mai).

Il est donc proposé au Conseil Municipal que ce forfait de **10 €/an/famille** soit déduit directement du montant de la bourse communale.

La bourse communale sera payée par famille avec déduction de 10 € pour les bénéficiaires de la carte de transport (tableau nominatif signé par les bénéficiaires au moment du retrait de la carte de bus à la rentrée scolaire).

Adopté à l'unanimité.

15- Modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Rapporteur : Daniel DELCROIX

Monsieur Delcroix rappelle que suite à une fusion, notre communauté d'agglomération est passée de 65 à 100 communes. Dans ce cadre, il a fallu harmoniser les compétences de cette nouvelle entité. C'est pourquoi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification statutaire.

Adopté à l'unanimité.

16 – Renouvellement du contrat « colonies » avec la CAF du Pas-de-Calais

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Mme Séverine ROGEZ explique que, dans le cadre du dispositif « contrat colonies », la CAF propose de renouveler pour l'année 2019 la charte de développement des séjours enfants.

Cette charte intervient dans le cofinancement des séjours organisés par la commune pendant les vacances. Elle propose donc de renouveler cette convention du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Adopté à l'unanimité.